

COMMUNE DE VAUDREY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 juillet 2023

Date de convocation : 10 juillet 2023

Présents : Virginie PATE, Aline GAUTHIER, Martial PERRIN, Patrice JURET, Philippe FEVRE-BURDY, Céline CHARTON, Patrick MONNERET, Laurent SCHOUWEY, Fabrice COMTE.

Absents excusés : François-Xavier LAMBERT, Corine FEVRE-BURDY.

Secrétaire de séance : Céline Charton

Heure de Début de séance : 18h30

Le compte-rendu de la dernière séance a été donnée à chacun et sera adopté lors du prochain conseil municipal.

1) Transfert et restitution des biens communaux mis à la disposition du SIVOS :

Les biens mis à disposition de l'ancien SIVOS « Ounans-Vaudrey » doivent être restitués à la mairie, suite à la création du regroupement scolaire à CHAMBLAY. (SIVOS la LOUE)

Il s'agit des locaux et du matériel de l'école ainsi que des extincteurs.

Adopté à l'unanimité.

2) Local de la compagnie DIVERTIMENTO :

Il faut demander un devis pour la fermeture des grilles et la création d'un local supplémentaire en sous-sol.

Adopté à l'unanimité.

3) Isolation des combles de la mairie :

Afin de procéder à l'isolation des combles de la mairie il a été fait un devis auprès du SIDEC pour un montant de 7059.85 euros, comprenant le débarrasse du grenier, l'isolation, la pose d'un plancher et la condamnation d'une porte.

Adopté à l'unanimité.

4) Transfert de fonds entre chapitres pour paiements des attributions de compensation et du tuilage du secrétaire remplaçant :

Afin de pouvoir payer les attributions de compensation 2023 il convient de transférer la somme de 7100 euros du chapitre 22 (dépenses imprévues) au chapitre 14.

En ce qui concerne le remplacement temporaire de la secrétaire de mairie il convient également de transférer la somme de 300 euros du chapitre 22 au chapitre 12 article 6216.

Adopté à l'unanimité.

Passage au 1^{er} janvier 2024 de la nomenclature M14 en M57 :

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : le cas échéant, possibilité de vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

. en matière d'approbation des comptes, la M57 permet d'envisager le vote d'un compte financier unique se substituant au compte administratif de la collectivité et au compte de gestion du comptable public.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon l'actuelle instruction comptable M14 soit pour la commune son budget principal et ses budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2024.

Il est donc demandé de bien vouloir approuver le passage à la nomenclature M57 du budget de la commune et de ses budgets annexes actuellement gérés en M14 à compter du budget primitif 2024.

Adopté à l'unanimité.

5) Demande de location de la salle des fêtes pour une activité sportive (YOGA) :

Madame PESEUX Valérie, responsable de la section Yoga demande la possibilité de poursuivre son activité au sein de la salle des fêtes de la commune suite au refus du foyer rural de poursuivre cette activité au sein de leur association.

L'autorisation de l'occupation de la salle des fêtes est proposée avec un contrat de location pour un montant de 430 euros annuel.

Adopté à l'unanimité.

6) Désignation d'un coordinateur communal pour le recensement 2024 :

La commune doit effectuer le recensement de sa population en février 2024. Pour ce faire un coordinateur doit-être désigné.

Mme Céline CHARTON se porte volontaire pour être le coordinateur au niveau de la commune. Pour la période de recensement du 18/01/2024 au 17/02/2024

Adopté à l'unanimité.

7) Validation des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services 2022 (RPQS) « eau et assainissement » :

Après avoir commenté la RPQS le conseil municipal n'a aucune remarque à émettre sur ce rapport. (Eau assainie : 5 euros le m3)

Adopté à l'unanimité.

8) Questions diverses :

- a. La rencontre avec les associations pour la saison 2023/2024 se déroulera le 07/09/2023 à 19h00
- b. L'accueil de loisir : Très peu d'enfants sont accueillis et il a été décidé la suppression des accueils de Vaudrey et Chissey – voté en conseil communautaire.
- c. Il va être demandé un devis pour les travaux de la salle du bas du bâtiment ainsi que de la salle du conseil et des portes de la mairie.
- d. INTRA-MUROS : Il s'agit d'une application d'alerte et d'information pour les habitants. Son abonnement est de 15 euros / mois et est moins cher s'il est groupé avec le CCVA.
- e. Emplois verts : 250 € la ½ journée – 400 € la journée pour tous travaux.
- f. Concours de fleurissement du village : Le conseil et les membres du comité de fleurissement se réuniront le 29/07/2023 à 09h00.
- g. Il y a eu beaucoup de casse dans les bois lors du dernier orage qui a traversé le village. Il faut voir avec le garde forestier.

Affouage doit être décidé au plus tôt (fin août/début septembre avant le 09) afin de débarrasser les arbres tombés rapidement.
- h. Des tags ont été faits à la décharge. La gendarmerie de Mont-sous-Vaudrey a été avisée mais nous avons aucune réponse à ce jour.

Fin de séance : 20H40